



## Procès-Verbal Commission Régionale Futsal

---

### REUNION du MERCREDI 11 OCTOBRE 2023

(par voie électronique)

Président : M. Marino FACCIOLI

Présents : MM. Eric BERTIN – Jacky BLANCARD - Roland BROUAT– Luc ROUX - Yves BEGON

Excusés : MM. Emmanuel BONTRON - Didier ROUSSON

### INFORMATIONS

---

#### **Port d'un brassard par les Educateurs**

Dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, il a été décidé de reconduire pour cette saison le port d'un brassard par les éducateurs des équipes.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal) **chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible, un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.** Ce brassard est à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

#### **Référents sécurité :**

Une journée de formation « **Référent Sécurité Futsal** » se déroulera le **SAMEDI 04 NOVEMBRE 2023 de 9h00 à 13h00** au siège de la Ligue à Tola-Vologe (LYON)

Cette matinée est également ouverte aux licenciés déjà titulaire de cette formation dans le cadre d'un recyclage.

La date limite des inscriptions est fixée au **30 octobre 2023**

**Vous pouvez vous inscrire dès aujourd'hui en [cliquant ici](#)**

Les clubs doivent mettre à profit cette matinée pour s'acquitter de l'obligation de disposer dans leur effectif d'au moins 2 référents sécurité Futsal licenciés et ayant suivi la formation de référent sécurité.

### COUPE NATIONALE FUTSAL -Trophée Michel MUFFAT-JOLY

---

#### **A / ORGANIGRAMME DE LA PHASE REGIONALE**

##### **1<sup>er</sup> tour (Rappel) : 07 octobre 2023**

28 clubs et 4 exempts

D'où 14 matchs

##### **2<sup>ème</sup> tour : 28 octobre 2023**

14 qualifiés + les 4 exempts = 18 clubs

Soit 9 matchs

##### **3<sup>ème</sup> tour : 25 novembre 2023**

9 qualifiés + 11 R1 = 20 clubs

Soit 10 matchs

#### **4<sup>ème</sup> tour (dernier tour régional) : 17 décembre 2023**

10 qualifiés

Soit 5 matchs.

A l'issue de la phase régionale, 5 clubs seront qualifiés pour participer à la Compétition propre (phase nationale) organisée par la Fédération.

**Nota** - Le club de GOAL FUTSAL CLUB évoluant en D1 National est exempté de la phase régionale.

#### **B / 2<sup>ème</sup> tour – ordre des rencontres**

M. BERTIN communique les résultats du 1<sup>er</sup> tour régional qui s'est disputé durant le week-end des 07-08 octobre dernier.

Conformément au tirage au sort effectué le mardi 22 août 2023, il donne l'ordre des rencontres comptant pour le 2<sup>ème</sup> tour prévu pour le **samedi 28 octobre 2023** :

FUTSAL TIGNIEU JAMEYZIEU c/ MUROISE F. SAINT BONNET

FUTSAL VOREPPE c/ A.S. THONON

FUTSAL PAYS VOIRONNAIS c/ FUTSAL LAC D'ANNECY

CLERMONT L'OUVERTURE c/ F.C. CLERMONT METROPOLE

U.S. SAINT FONTS FUTSAL c/ LYON 8 FUTSAL

FUTSAL L'ARBRE DE VIE c/ F.C. LYON CROIX ROUSSE

Am. L. MIONS c/ FRANCE FUTSAL RILLIEUX

A.C. RIVE DE GIER c/ P.L.C.Q.

A.C. MEYZIEU c/ FUTSAL BOURGET UNITED

Exempts : GOAL F.C. (D1 Nationale) et les 11 clubs de R1 Futsal

**Nota** – Les clubs sont invités à se conformer aux dispositions fixées au règlement régional (section 6) de la Coupe Nationale Futsal -Trophée Michel MUFFAT-JOLY, notamment pour les dispositions concernant les horaires des rencontres.

Il est rappelé aux clubs recevant qu'ils ont l'obligation de mettre à la disposition des arbitres un vestiaire propre et fermant à clé.

## **CHAMPIONNATS REGIONAUX FUTSAL SENIORS**

---

### **A - HORAIRES DES RENCONTRES EN CHAMPIONNAT**

(Rappel de l'article 4.4 du Règlement des championnats régionaux Futsal)

Lors de leurs engagements, les clubs indiquent à la Commission Sportive l'heure du coup d'envoi de leurs rencontres à domicile : **le samedi entre 14h00 et 20h00 ou le dimanche entre 15h00 et 18h00.**

La Commission sportive communique le jour et l'heure retenu qui devient **l'heure légale** pour l'ensemble des clubs.

Toutefois, après accord écrit des deux clubs, la rencontre peut être déplacée au cours du même week-end dans le créneau horaire ci-dessus défini. **La demande doit être faite au plus tard le lundi à 18h00 qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre** par Footclubs (sauf disposition particulière adoptée par la Commission Régionale Sportive).

A défaut, l'heure retenu sera celui défini par le club recevant.

**A titre exceptionnel**, la rencontre pourra être déplacée le vendredi entre 20h00 et 22h00 à deux conditions :

- qu'il y ait au maximum 100 kms entre les sièges des deux clubs
- qu'il y ait accord des deux clubs.

**Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées en R1 et en R2 Futsal** sont fixés au même jour et à la même heure ; le samedi à 17h00. La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations.

## **OBLIGATIONS (Rappel)**

---

**Cf : Article 3.2 du Règlement des Championnats Régionaux Futsal.**

### **- Statut des éducateurs et entraîneurs de Football**

Se conformer aux dispositions prévues au statut des éducateurs et entraîneurs de football.

### **- Statut de l'arbitrage**

Se conformer aux dispositions fixées au statut de l'arbitrage.

Consulter le procès-verbal de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 14 juin 2022.

### **- Equipe réserve**

Avoir une équipe réserve participant à un championnat Futsal de Ligue ou de District et terminant le championnat.

### **- Gymnase**

Utiliser des gymnases classés en Niveau 3 pour le Futsal R1 et en Niveau 4 pour le Futsal R2.

### **- Référents sécurité Futsal**

a) Disposer au sein du club d'au moins de 2 référents sécurité Futsal licenciés et ayant suivi la formation de référent sécurité.

b) Obligation à un match de la présence au minimum d'un référent sécurité répertorié et inscrit sur la feuille de match.

## **DOSSIER**

---

### **FORFAIT:**

- **En R2 Futsal : F.C. CLERMONT METROPOLE (582731)**

La Commission enregistre le forfait annoncé du F.C. CLERMONT METROPOLE pour le match n° 28879.1 du 24/09/2023 et donne match perdu par forfait à ladite équipe avec -1 point et 0 but pour en reporter le gain de la victoire à l'équipe adverse (FUTSAL VOREPPE) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) en application des dispositions prévues à l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

## **COURRIERS DES CLUBS**

---

### **REGIONAL 1 FUTSAL :**

- \* **FUTSAL CLUB FOREZ (582615)**

Le match n° 28821.1 : FUTSAL CLUB FOREZ / CONDRIEU FUTSAL CLUB se déroulera le dimanche 15 octobre 2023 à 17h30 au gymnase Clémenceau à SAINT ETIENNE.

### **REGIONAL 2 FUTSAL**

- \* **FUTSAL LAC D'ANNECY CLUB (590486)**

Le match n° 28895.1 : FUTSAL LAC D'ANNECY CLUB / F.C. CLERMONT METROPOLE se déroulera le samedi 14 octobre 2023 à 15h30 au gymnase des Romains à ANNECY.

# AMENDES

---

## \* FORFAIT

### **F.C. CLERMONT METROPOLE (582731)**

Le club est amendé de la somme de 200 € pour le forfait annoncé au match n° 28879 en R2 Futsal du 24/09/2023.

## \* Retard dans l'envoi de la F.M.I.

Amende de 25 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00)

\* **Futsal L'ARBRE DE VIE (581535)** : match n° 32159.1 en Coupe Nationale Futsal du 06/10/2023

\* **Am. Laïque MIONS (525631)** : match n° 32163.1 en Coupe Nationale Futsal du 07/10/2023

\* **FUTSAL MORNANT (552343)** : match n° 32160.1 en Coupe Nationale Futsal du 08/10/2023

\* **F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS (504256)** : match n° 32155.1 en Coupe Nationale Futsal du 08/10/2023

***Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..***

Yves BEGON,

Président des Compétitions

Marino FACCIOLI,

Président